



Collège de la Marine  
Vincendo  
97480 Saint-Joseph  
Tél : 37-20-39 | Fax : 37-27-66

## **Protocole de reprise des cours du 18 mai 2020 du collège de la Marine**

### **Au préalable :**

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires progressivement à la Réunion le lundi 18 mai 2020 dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Des protocoles ministériels et académiques précisent les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement. Ils sont déclinés pour le collège la Marine dans le protocole qui suit :

- **Non-obligation pour les familles d'envoyer leur enfant au collège.**

- Dans un 1<sup>er</sup> temps, du 18 au 29 mai 2020 : **uniquement les 6<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> avec des effectifs limités, et un groupe multi-niveaux à effectif limité, pour des élèves en situation de handicap, des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage, ou des enfants de personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **Le mercredi sera réservé à l'accueil des élèves 3<sup>èmes</sup>** qui ont besoin d'aide et de conseils pour leur orientation et la saisie des vœux. La règle de la non-obligation pour les familles d'envoyer leur enfant de 3<sup>ème</sup> au collège prévaudra, ainsi que le nombre de 09 élèves par salle.

- Les parents seront informés par un SMS que le protocole se trouve sur le site du collège.

- Les parents (ceux de 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup>) devront prévenir le collège de leur décision d'envoyer ou non leur enfant au plus tard le lundi 11 mai 2020 17h00 :

\* soit par le sondage sur Pronote

\* soit par mail au [ce.9741047v@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741047v@ac-reunion.fr)

\* soit par téléphone, le lundi 11 mai de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 au 0262 37 20 39.

- Une fois la décision prise, elle sera valable **jusqu'au 29 mai et ne pourra pas être remise en cause.**

### **Les effectifs élèves :**

En raison de la superficie des salles, le nombre d'élèves par groupe sera limité à 09.

Si par classe, plus de 09 élèves sont volontaires, nous affecterons ces élèves dans un autre groupe incomplet.

Si tous les groupes comptent 9 élèves, nous serons contraints d'alterner la prise en charge : moitié des effectifs le lundi

18 mai et l'autre moitié le lendemain mardi 19 mai 2020. L'alternance sera reconduite ensuite sur le jeudi et le vendredi, cette organisation durera alors jusqu'au 29 mai 2020. Les précisions seront alors communiquées aux familles.

### **L'organisation du temps scolaire :**

**Les emplois du temps seront remaniés en fonction du nombre d'élèves, des personnels et des professeurs présents qui devront assurer en parallèle le maintien de la continuité pédagogique par télétravail.**

L'obligation d'instruction s'impose à tous les élèves que ce soit pour ceux qui reviendront au collège ou ceux qui feront le choix de la continuité pédagogique depuis leur domicile en travaillant en ligne.

L'évaluation du 3<sup>ème</sup> trimestre se fera sans note et sur la base de certaines compétences travaillées. Une appréciation sera portée par les enseignants sur le bulletin scolaire.

# I/- Les principes généraux et obligations

## 1/ Respect de gestes barrière et équipement de protection

- Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.
- Le Ministère mettra à disposition des personnels de l'éducation nationale, et des élèves, des masques.
- Le collège fournira du gel ou une solution hydro-alcoolique, mais il est recommandé que chaque enfant ait avec lui un peu de gel hydro-alcoolique à usage personnel.

## 2/ Le personnel :

Le personnel de direction, le personnel de la vie scolaire, de santé et social, les enseignants ainsi que tous les autres personnels seront informés des gestes barrière, et tenus de respecter les règles de distanciation physique et le port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

## 3/Les parents:

Les parents devront expliquer à leur enfant, le respect des gestes barrière.

Ils devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée, en particulier au retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test virologique RT-PCR.

**A noter, afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne pourront pas, sauf situation particulière, pénétrer dans les bâtiments de l'établissement scolaire.**

**Les parents des élèves qui prennent le bus, devront équiper leurs enfants d'un masque, obligatoire pour la montée dans le bus.**

**Nous recommandons également de fournir à votre enfant des mouchoirs jetables, une bouteille d'eau ou une gourde ainsi qu'un petit flacon de gel hydro-alcoolique.**

### Si votre enfant souffre d'une pathologie :

Pour les élèves présentant des pathologies telles que l'asthme par exemple ou ayant un PAI, il est fortement conseillé de consulter le médecin traitant afin de vérifier que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec un retour au collège le 18 mai 2020. Il faudra, dans ce cas, vous rapprocher du service infirmier du collège.

## 4/-Les élèves :

**Les élèves seront tenus de respecter en tout lieu et espaces, l'ensemble des gestes barrières.**

**Le non-respect délibéré de ces gestes barrières équivaut à une mise en danger d'autrui et donnera immédiatement suite à une information aux familles, voire une sanction disciplinaire.**



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

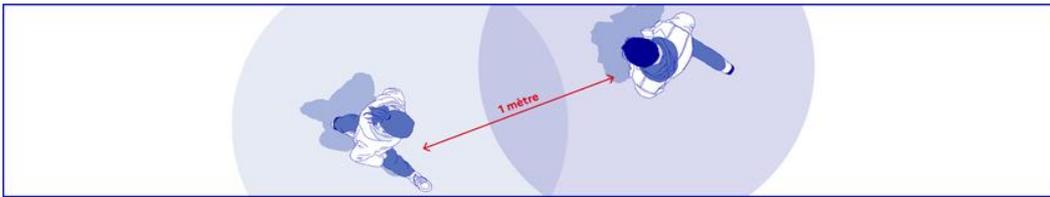


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**.



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.

## La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres.

## II/- L'organisation de l'accueil et du temps scolaire

**L'objectif est la protection des élèves et des personnels en limitant au maximum le brassage des élèves**

### 1/- Les transports scolaires

Les préconisations de la CASUD :

Pour les élèves qui prennent le bus, les masques seront obligatoires, en l'absence de masques, les élèves ne pourront pas entrer dans le bus. L'entrée dans le bus se fera par la porte arrière et la sortie par celle de devant, un siège sur deux sera neutralisé, les élèves seront installés sur les sièges côté fenêtre. Le nettoyage du véhicule sera fait après chaque service par le conducteur.

### 2/- L'entrée des élèves au portail

L'accueil des élèves sera organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire, l'entrée **des 6èmes et des 5èmes devraient se faire en horaires décalés** (en attente de la validation de la Casud) :

- 6<sup>ème</sup> : 7h45 -14h30
- 5<sup>ème</sup> : 8h45-15h30

**Deux accueillants, équipés, seront placés à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux.**

### 3/- Gestion des déplacements et limitation du brassage des élèves

- Un sens unique de circulation sera privilégié quand cela est possible, à défaut, un sens de circulation prioritaire sera défini qui respectera les règles d'évacuation incendie.
- Une signalétique de circulation sera mise en place.
- Des marquages au sol matérialiseront le rangement des élèves au moment de sonnerie d'entrée en salle.
- Le nombre d'élèves dans les toilettes sera limité et le flux géré, afin de respecter la distanciation sociale.

### 4/ Accueil le 1<sup>er</sup> jour :

- Le jour de la rentrée, les premières heures, les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière, l'hygiène des mains, les règles de distanciation physique, le port du masque et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année
- De même, une partie de la première matinée sera consacrée à des moments d'échange, d'écoute et de verbalisation de cette expérience pour identifier, le cas échéant, d'éventuels traumatismes qui nécessiteraient un suivi particulier.
- Une attention particulière sera apportée aux élèves à besoins particuliers et notamment ceux en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation physique par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

### **5/- En cours :**

- Les emplois du temps seront complètement modifiés entre le 18 et le 29 mai 2020.
- Les classes ou groupes avec 9 élèves maximum resteront dans la même salle, ce seront les professeurs qui se déplaceront. En fonction du nombre d'élèves, des classes différentes pourront être regroupées.
- Le travail des classes pour chaque niveau sera identique. Le même travail sera donné, dans la mesure du possible, en télétravail pour ceux qui ne sont pas présents, et toujours via les pochettes pour ceux qui n'ont pas accès à internet et à Pronote.
- Le matériel personnel doit être apporté par l'élève et conservé dans son sac. Il ne doit pas être partagé.
- Les tables seront installées, en respectant les distances de sécurité, toutes face au tableau et séparées d'au moins un mètre. Chaque élève aura sa place attitrée avec son nom sur la table.
- Le déplacement dans la salle de classe sera limité à la plus stricte nécessité pour respecter la distanciation physique.
- Les salles seront aérées régulièrement.

### **6/-La récréation :**

- Les élèves de 6èmes et de 5èmes ne sortiront pas en récréation aux mêmes horaires.
- Le port du masque sera obligatoire durant le temps de récréation.
- Les bancs seront neutralisés pour respecter les règles de distanciation sociale.
- Les jeux de contact ou avec échange d'objets seront interdits.
- La surveillance sera adaptée à l'effectif présent en récréation.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, les récréations seront organisées dans des espaces abrités, qui permettent la distanciation physique, un marquage au sol, aidera les élèves à se positionner.

### **7/- La ½ pension :**

- La ½ pension sera décalée pour les niveaux 6° à 11h30 et 12h30 pour les 5°. **A noter que les premiers jours, nous ne serons en mesure, que de servir des repas froids sous forme de sandwichs aux élèves.**
- L'accès au réfectoire se fera en respectant la distanciation physique, avec marquage au sol.
- Lavage des mains sera obligatoire avant et après la ½ pension.
- Les repas seront servis sur plateau directement à table en respectant la distanciation physique. L'eau sera également servie de manière à limiter les contacts (dans l'idéal prévoir sa bouteille d'eau ou une gourde).
- **Les élèves qui viennent habituellement avec un panier repas, les parents devront fournir aux enfants les moyens de conserver leur repas jusqu'à midi (sac isotherme ou bloc de congélation dans le sac), l'utilisation de four à micro-ondes collectifs est proscrite.**
- Entre chaque service, les espaces seront désinfectés.
- Le temps de la pause méridienne sera de 1h00 avec la reprise des cours à 12h30 pour les 6<sup>ème</sup> et 13h30 pour les 5<sup>ème</sup>.

### **8/- Particularité des cours d'EPS :**

- Les activités physiques devront rester de basse intensité si la distanciation physique n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, il est demandé aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont proscrits.

❖ **Pour compléter ce protocole de reprise des cours, vous trouverez des autres documents sur le site :**

✓ *Annexe 1 : Protocole des mesures sanitaires*

✓ *Annexe 2 : Protocole en cas d'apparition de symptômes de Covid-19*